

N° 23/9.11

[RAPPORT-PRÉAVIS N° 23/5.11](#)

POLITIQUE DE L'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET LE LOGEMENT DE TRANSITION – RÉPONSE À LA MOTION JEAN-BERNARD THÜLER « UN TOIT POUR TOUS, TOUS POUR UN TOIT »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de ce préavis était composée de Mmes Rita Wyss, Christine Golay et Esther Burnand, et de MM. Jean-Bernard Thuler (motionnaire), Nicola Lofoco, Cedric Favre et Philippe Beck.

Elle s'est réunie le 12 mai 2011, en présence de Mme la municipale Sylvie Morel Podio, de M. Daniel Vouillamoz, chef de service de la sécurité sociale, de M. Jean-Claude Pittet, directeur du Relais, et de MM. Michael Staïesse et Bernard Wyttenbach, de l'Armée du Salut, responsables respectivement des sites de Lausanne-Renens-Morges. Les commissaires remercient chacune de ses personnes pour la clarté des informations apportées.

Après réflexions, discussions et relectures, une minorité souhaite défendre un rapport dont les conclusions diffèrent de celles du rapport-préavis. Cette minorité de la commission, composée d'Esther Burnand, Christine Golay et Cedric Favre (rapporteur soussigné), s'est réunie le 26 mai 2011.

1 PRÉAMBULE

L'être humain et sa dignité demeurent l'élément clé de ce rapport. L'hébergement d'urgence en est la préoccupation principale.

Les structures existantes, soutenues par le Canton et la Confédération, font un travail remarquable. La minorité de la commission ne cherche pas à s'opposer, ni à ce préavis, ni aux efforts magnifiques pour l'hébergement d'urgence.

Mais des solutions plus crédibles devraient être mises sur pied. En effet, les pistes proposées dans la motion, ne résolvent pas certains aspects en vigueur actuellement, telle l'hébergement hôtelier, beaucoup trop lourd pour nos finances. Un rapide calcul permet au citoyen de comprendre qu'une chambre d'hôtel négociée à 80.-/nuit pour une personne, sur 365 jours par année, représente environ CHF 30'000 par personne. Or, dans le « 24 Heures » du 20 mai 2011, on découvre que depuis plusieurs années une dizaine de personnes est logée à l'hôtel; un calcul rapide permet de compter avec une somme de CHF 300'000.- par année.

Cette somme, utilisée à la location d'appartements, permettrait déjà d'assurer quelque hébergement. Pourquoi n'a-t-on rien fait avant ?

Les autres villes du canton ne semblent pas excitées par des mesures similaires. Même Nyon et Yverdon-les-Bains auraient « réservé les budgets pour 2011 », souhaitant une mise en place rapide du projet.

2 RESERVES VIS-A-VIS DES CONCLUSIONS DU PREAVIS

Compte tenu de l'évolution de la société (nous ne parlons pas des vagues migratoires prochaines), la

crise du logement, les jeunes en difficulté, l'addiction à des drogues devenues si faciles à se procurer, l'accueil d'urgence immédiat risque fort d'exploser ces prochains mois.

D'avoir le cœur sur la main –ce qui est louable– est aussi l'ouverture aux abus ; il ne faut pas augmenter ce sentiment. Les représentants de l'Armée du Salut l'ont relevé.

Il est faux de donner de l'argent à tout vent, ça n'aide finalement pas le bénéficiaire. D'asseoir quelqu'un sur une chaise roulante pendant des années ne lui permettra pas de se relever d'un coup.

Le « tourisme social » a été évoqué, avec son risque de développement via les réseaux sociaux. On sait qu'il existe des « modes d'emploi » pour les étrangers (que dire aux douanes, quelle aide demander, quels droits revendiquer...). Pourquoi ne pas faire un catalogue d'hébergements sociaux ? Ce mode de fonctionnement pourrait donner envie à d'autres.

On a parlé des associations : Caritas, Le Relais, Entrée de Secours, Armée du Salut. La commune n'a pas à interférer sur ce terrain. Principalement pour éviter de se substituer à ces œuvres d'entraide, en reprenant leur mission et leur raison d'exister.

Comment réagiront les familles « normales », dont les enfants grandissent et cherchant une certaine indépendance, sur un marché de logements vacants saturé, apprennent que les rares possibilités sont offertes à des personnes qui ne sont pas aptes à la vie sociale et en conflit permanent avec l'entourage ? La question est de savoir au détriment de qui sont proposés ces studios et appartements ?

3 CONSTAT D'ÉCHEC

Les Portacabines et leur faible taux d'occupation ne seront pas renouvelés. Le nombre de personnes concernées (5 év. 9) paraît faible au vu de tout ce qui est mis sur pied.

Depuis cinq ans la ville est propriétaire de La Longeraie et aucun logement subventionné ou autre n'y a vu le jour. Sur la parcelle de En Bonjean, seuls les privés ont démarré et pour la parcelle communale rien n'a vu le jour. Avec de tels constats, la Commune doit s'adresser à des régies immobilières.

4 LA CIBLE EST-ELLE BIEN IDENTIFIÉE ?

Le travail du Relais nous est apparu comme bien structuré et conduit avec sérieux, mais est-ce le rôle de la Commune de subventionner un organisme cantonal ? Pourquoi Morges et pas d'autres communes ? Pourquoi ne cherche-t-on pas des solutions à l'extérieur des grandes agglomérations où les loyers sont inférieurs ?

Tout ce qui est mis sur pied paraît démesuré au vu des personnes concernées ! Trois, peut-être cinq. A nos yeux l'aide d'urgence doit être repensée et mieux construite.

Dans le tableau de la page 5 du préavis, on constate que les colonnes médianes sont dédiées à « l'apprentissage au logement ». Ne sommes-nous pas devant un cas déclaré de prétexter ces logements comme une école de la vie ? Cette crainte est confortée par une réponse donnée lors de la commission : « Dans un premier temps, il ne faut proposer que de bons cas aux régies, pour qu'elles entrent dans un climat de confiance ». Où va-t-on ? Qui représente les propriétaires immobiliers et les régies ? Qui et comment déterminer les priorités et les attributions ?

Ces appartements pourraient servir à des chambres d'étudiants (préavis p.5/8 avant-dernier paragraphe). Ce n'est pas le rôle de la commune de faire office de placement.

5 AMELIORATIONS POSSIBLES

Si on parle de jeunes, ne pourrait-on pas imaginer la promotion d'une auberge de jeunesse à Morges ?

La commune aurait intérêt à faire avancer le logement à loyer modéré (HLM). La Ville de Morges s'est engagée à réaliser des logements à prix abordables. Dans le nouveau quartier d'En Bonjean, les travaux semblent avancer plus rapidement du côté des privés que de la Ville.

6 CONCLUSION

La minorité de la commission craint que cette motion supplante la véritable aide au logement et ruine les efforts fournis par les associations dont le rôle et les objectifs sont justement l'hébergement d'urgence.

La minorité de la commission réfute les conclusions de ce préavis, craignant :

- Que les bénéficiaires se confortent dans cette aide et ne cherchent pas de solution pour améliorer leur situation.
- Que le coût de cette aide explose dans les années à venir (crise du logement et immigration).
- Que les coûts de gestion (maintenance, formation, exploitation, etc.) soient clairement sous-estimés.

Compte-tenu des organismes déjà en fonction, tels qu'Entrée de Secours, Le Relais, Caritas et L'Armée du Salut, et ne souhaitant pas que la Ville se substitue à ces organismes, la minorité de la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis sur la politique en matière d'hébergement d'urgence et le logement de transition ;
2. de refuser les propositions et de demander à la Municipalité de réexaminer la situation.

au nom de la minorité de la commission
Le rapporteur

Cedric Favre

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 7 septembre 2011.